

Mme RIOU



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 novembre 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 26 février 2024 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 28 octobre 2011 suivi d'un codicille en date du 27 avril 2012 Madame Chantal Claude Louise **RIOU**, veuve de Monsieur Jean Marcel Augustin ESTRATAT, demeurant à COURTHEZON (84350) 19 chemin du Moulin. Née à TARASCON (13150), le 31 mai 1943. Décédée à ORANGE (84100) (FRANCE) le 15 août 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laure COMTE-BERGER notaire à BEDARRIDES (84370) 60B avenue de Rascassa le 17 janvier 2024. Aux termes d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel reçu par Maître Audrey RIVIERE-TALLON notaire à



Ecrit par Echo du Mardi le 26 février 2024

PIOLENC (84420) 25 passage du Portillon BP 17 le 15 février 2024 il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Audrey RIVIERE-TALLON, notaire à PIOLENC (84420) 25 passage du Portillon BP 17, référence CRPCEN : 84055, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition de l'acte de contrôle des vérifications de la saisine du 15 février 2024.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.